



**RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2021**



# SOMMAIRE

## **PREAMBULE**

### **I. LE BUDGET PRINCIPAL**

#### **A. Le contexte économique**

- a. Situation internationale et nationale
- b. Loi de finances pour 2021

#### **B. Les orientations budgétaires**

- a. Analyse rétrospective
- b. Les orientations pour 2021

#### **C. Les ressources humaines**

- a. Structure des effectifs et chiffres clés
- b. Les dépenses de personnel
- c. La durée effective du travail
- d. Evolution prévisionnelle pour 2021

#### **D. La structure de la dette**

- a. Evolution de l'encours de dette
- b. Un désendettement devenu impossible en 2020
- c. La capacité de désendettement
- d. La projection de l'extinction de la dette

### **II. LA BASE NAUTIQUE LES ISSAMRES**

#### **A. Le contexte actuel et rétrospectif**

#### **B. Les orientations 2021**

#### **C. Les ressources humaines**

### **III. L'OFFICE DU TOURISME**

#### **A. Rétrospective 2020**

- a. Un contexte général de crise sanitaire
- b. Fréquentation des points d'accueil
- c. Fréquentation de la destination
- d. Ressources humaines
- e. Commercialisation
- f. Obtention de la marque Qualité Tourisme

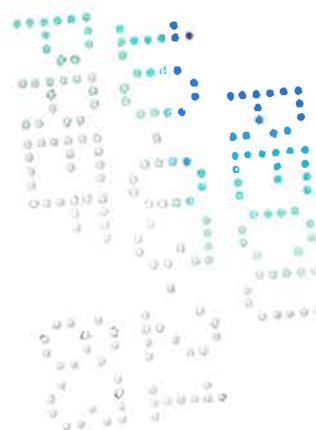
## **B. Perspectives et plan d'actions prévisionnels 2021**

- a. Accueil touristique
- b. Promotion
- c. Ressources humaines

## **C. Evolution de la situation financière**

- a. Les dépenses de fonctionnement
- b. Les dépenses d'investissement
- c. Les recettes de fonctionnement

## **IV. LES CAVEAUX**



## PREAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville, notamment par la présentation d'une analyse rétrospective.

Le DOB a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'Assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur les projets de leur collectivité.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB fait l'objet d'une transmission au Préfet du département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. Il doit également faire l'objet d'une publication.

Cette première étape du cycle budgétaire est donc un élément essentiel de la communication financière de la commune.

A titre liminaire, il convient d'indiquer que le budget 2021 s'attachera à répondre au mieux aux attentes de la population Roquebrunoise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021, ainsi que la situation financière locale. Il prendra également en compte la situation sanitaire actuelle.

## I. LE BUDGET PRINCIPAL

### A. Le contexte économique

#### a. Situation internationale et nationale

La situation mondiale, marquée par la pandémie de la COVID 19, est totalement inédite et entraîne une dépression économique jamais vue depuis la Seconde Guerre Mondiale.

Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été 2020 se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3<sup>ème</sup> trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019 : + 7,2 % au 3<sup>ème</sup> trimestre après - 9 % au 2<sup>ème</sup> trimestre aux Etats-Unis et + 12,7 % au 3<sup>ème</sup> trimestre après - 11,8 % au 2<sup>ème</sup> trimestre dans la zone euro.

Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une 2<sup>ème</sup> vague de contaminations, conduisant à une réintroduction progressive des mesures restrictives voire à des nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Pour autant l'activité demeure en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019, les secteurs sources de fortes interactions sociales tels que les services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres activités liées au tourisme demeurent durablement affectés. Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) souffrent ainsi davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

Fin septembre, les indicateurs avancés étaient au vert (enquêtes de confiance, carnets de commandes...) malgré les incertitudes sur l'issue de l'élection présidentielle américaine et sur celle des négociations post-Brexit entre l'UE et le RU. Mais la 2<sup>ème</sup> vague de l'épidémie qui a frappé l'Europe a renversé cette tendance.

Les mesures de restriction, progressivement réintroduites dans la plupart des pays, ont conduit à de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays (Irlande, Pays de Galles, France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie...) depuis octobre. L'activité en zone euro devrait à nouveau se contracter au 4<sup>ème</sup> trimestre, mais dans une moindre mesure les gouvernements tentant de minimiser l'impact économique notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité (construction).

Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2<sup>ème</sup> vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée.

L'économie française a donc été durement touchée par la pandémie COVID-19. Reculant de 5,9 % au 1<sup>er</sup> trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2<sup>ème</sup> trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi à l'été. La croissance du PIB au 3<sup>ème</sup> trimestre a ainsi atteint 18,2 % mais a reculé de 4,3 % en glissement annuel.

L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4<sup>ème</sup> trimestre. Toutefois, compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et de l'allègement des restrictions en termes de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2<sup>ème</sup> trimestre, - 8 % étant attendu au 4<sup>ème</sup> trimestre. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la 2<sup>ème</sup> vague, la croissance française devrait chuter de - 10,3 % en 2020 avant de rebondir à 5,7 % en 2021.

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % en septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française.

Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible un certain temps : après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) devrait à peine atteindre 0,5 % en moyenne en 2020 et demeurer à 0,6 % en 2021, pour revenir à 1 % en 2022.

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 9,9 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 116,5 % du PIB.

Pour 2021, le gouvernement prévoyait, dans le PLF 2021 avant le nouveau confinement, une baisse du déficit public à 4 % du PIB et une dette publique à 111,9 % du PIB.

Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE. En effet, compte tenu du niveau très faible de l'inflation, les taux d'intérêt devraient rester extrêmement bas pendant encore un certain temps.

#### b. Loi de finances pour 2021

Le PLF 2021 prévoit notamment les dispositions suivantes en faveur des collectivités territoriales :

- Le maintien des dotations de l'Etat au niveau de celui de 2020, avec une Dotation Globale de Fonctionnement quasiment stable,
- Une augmentation des dotations de péréquation (Dotation de Solidarité Urbaine et Dotation de Solidarité Rurale)
- Une stabilité des dotations de soutien en faveur de l'investissement local (DSIL)
- La mise en œuvre de la suppression totale, intervenue en 2020, de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers sur leur résidence principale, avec le transfert au profit de la commune de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, assortie d'un coefficient correcteur destiné à neutraliser les phénomènes de sur et sous compensation,
- L'automatisation et la modernisation de la gestion du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) qui entrera en vigueur progressivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et devrait accélérer le versement du fonds. Cette mise en œuvre sera précisée par décret.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, le PLF 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public. Il en représente 55 %. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour des grands thèmes de transition énergétique et écologique, des nouvelles mobilités, de la santé et du sport et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

### **B. Les orientations budgétaires**

#### a. Analyse rétrospective

L'analyse rétrospective des données budgétaires se limite aux années 2018 à 2020 dans un souci de comparaison des chiffres à périmètre constant. En effet, jusqu'en 2017 inclus, les activités scolaires, sportives, de loisirs et l'école des arts étaient gérées dans des budgets annexes sous forme d'établissements publics administratifs.

Certains services tels que la communication et l'événementiel étaient également assurés par la SEML SARGET et n'intégraient pas les chiffres du budget ville de manière identique et facilement comparable.

La dissolution des établissements publics administratifs et l'arrêt du marché de prestations avec la SEML SARGET a conduit à une reprise sur le budget principal de l'intégralité des services concernés.

L'ensemble des données à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 portent sur un périmètre identique et permettent une lisibilité et une comparaison fiable.

| RETROSPECTIVE 2018-2020                    |                       |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Analyse                                    | 2018                  | 2019                  | 2020                  |
| Recettes de fonctionnement courant         | 28 844 859,27 €       | 29 713 687,01 €       | 30 058 915,86 €       |
| Dépenses de fonctionnement courant         | 23 021 555,93 €       | 23 702 111,95 €       | 22 884 363,50 €       |
| <b>Epargne de gestion</b>                  | <b>5 823 303,34 €</b> | <b>6 011 575,06 €</b> | <b>7 174 552,36 €</b> |
| Résultats financiers                       | -1 401 999,21 €       | -1 285 436,31 €       | -1 191 925,74 €       |
| Résultats exceptionnels                    | 475 813,89 €          | 267 069,96 €          | 447 031,88 €          |
| Résultats des provisions                   | -185 194,68 €         | 30 731,75 €           | -165 733,14 €         |
| <b>Epargne brute</b>                       | <b>4 711 923,34 €</b> | <b>5 023 940,46 €</b> | <b>6 263 925,36 €</b> |
| Remboursement du capital de la dette       | 3 611 797,45 €        | 3 799 131,10 €        | 3 803 414,26 €        |
| <b>Epargne nette (autofinancement net)</b> | <b>1 100 125,89 €</b> | <b>1 224 809,36 €</b> | <b>2 460 511,10 €</b> |
| Dépenses réelles d'investissement          | 8 362 550,11 €        | 7 580 240,19 €        | 8 432 897,64 €        |
| Recettes réelles d'investissement          | 6 749 803,58 €        | 6 072 533,20 €        | 8 208 916,63 €        |
| <b>Besoin de financement</b>               | <b>1 612 746,53 €</b> | <b>1 507 706,99 €</b> | <b>223 981,01 €</b>   |
| Emprunts nouveaux                          | 2 625 000,00 €        | 3 000 000,00 €        | 4 000 000,00 €        |
| <b>Variation du fonds de roulement</b>     | <b>-512 620,64 €</b>  | <b>-282 897,63 €</b>  | <b>2 236 530,09 €</b> |
| Résultat de fonct de l'exercice N au 31/12 | 4 334 681,73 €        | 6 827 298,14 €        | 8 676 587,43 €        |
| Encours de dette au 31/12                  | 43 997 590,42 €       | 43 198 459,32 €       | 43 862 167,70 €       |
| <b>Capacité de désendettement</b>          | <b>9,34</b>           | <b>8,60</b>           | <b>7,00</b>           |

#### ❖ Les recettes de gestion courante

- ✓ Les recettes de gestion courante évoluent essentiellement grâce à une dynamique des bases de fiscalité importante, liée à l'absence de document d'urbanisme finalisé qui a contribué fortement à l'expansion de la commune.

|                          | 2016                 | 2017                 | 2018                 | 2019                 | 2020                 | Evolution 2016-2020 en % |
|--------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|
| Taxe d'habitation        | 64 030 000 €         | 64 928 000 €         | 66 845 000 €         | 68 231 000 €         | 68 902 000 €         | 7,61%                    |
| Taxe foncière (bâti)     | 39 621 000 €         | 40 701 000 €         | 41 565 000 €         | 42 865 000 €         | 43 604 000 €         | 10,05%                   |
| Taxe foncière (non bâti) | 509 700 €            | 505 600 €            | 484 700 €            | 492 400 €            | 508 800 €            | -0,18%                   |
| <b>Total</b>             | <b>104 160 700 €</b> | <b>106 134 600 €</b> | <b>108 894 700 €</b> | <b>111 588 400 €</b> | <b>113 014 800 €</b> | <b>8,50%</b>             |

Ces évolutions des bases portent sur la taxe d'habitation et la taxe foncière bâti. L'analyse permet de mettre en évidence une revalorisation des bases de l'ordre de 8,5 % sur la totalité de la fiscalité locale entre 2016 et 2020.

A préciser que l'augmentation du produit fiscal sur cette période est uniquement la résultante de la forte dynamique des bases, les taux étant inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, date à laquelle une légère diminution des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière non bâti a été approuvée.

Les taux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 s'établissent à :

- 14,44 % pour la taxe d'habitation
- 24,16 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 55,84 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Les taux seront maintenus à leur niveau antérieur pour l'année 2021.

- ✓ L'attribution de compensation reversée par la CAVEM est stable depuis 2018 et s'élève à 1 735 442,35 €. Elle devrait diminuer courant 2021 suite au transfert de compétences de la gestion des eaux pluviales urbaines actuellement en cours.
- ✓ Les mesures prises par le gouvernement en matière de contribution au redressement des comptes publics entrées en vigueur depuis 2015 ont très largement impactées les recettes de la collectivité.

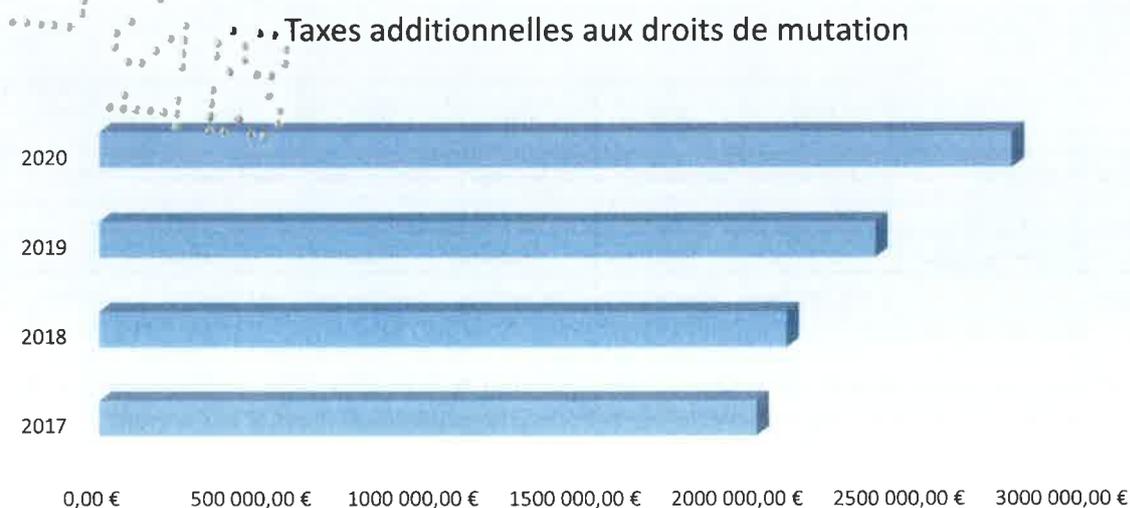
|     | 2014        | 2015        | 2016        | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      | Evolution 2014-2020 en % |
|-----|-------------|-------------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------------------|
| DGF | 2 460 105 € | 1 878 122 € | 1 336 372 € | 932 739 € | 944 610 € | 936 207 € | 902 328 € | -63,32%                  |

Les dotations de l'Etat (DGF) ont diminuées de 63,32 % entre 2014 et 2020, ce qui représente une perte de recettes de plus de 1,5 M€.

La DGF s'est stabilisée depuis 2017 et devrait rester dans des proportions identiques pour l'année 2021, conformément aux préconisations de la Loi de finances pour 2021.

- ✓ Les droits de mutation sont également une composante importante dans les ressources de la collectivité et progressent de façon significative tous les ans.

|   | 2017           | 2018           | 2019           | 2020           |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Taxes additionnelles droits de mutation | 2 033 830,37 € | 2 127 329,38 € | 2 401 316,18 € | 2 821 156,57 € |



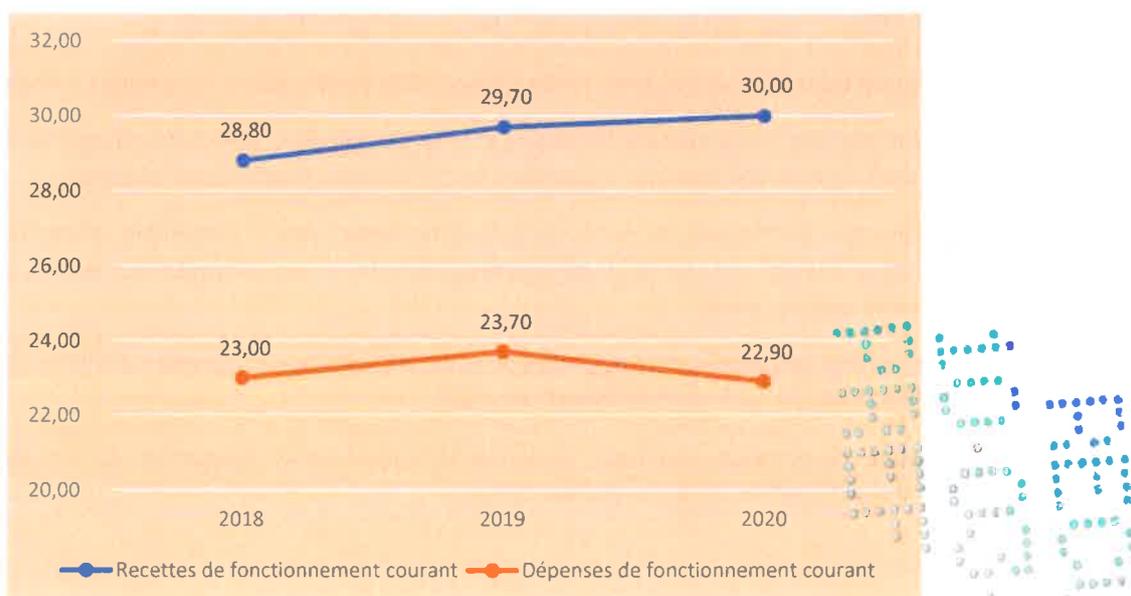
Cependant, l'évolution des recettes de gestion courante de 2020 reste malgré tout plus lente que précédemment, compte tenu des pertes de recettes liées à l'arrêt de certaines activités et aux exonérations accordées suite à la COVID 19 (droits de place des marchés, occupation du domaine public des commerçants, TLPE, lots de plage)

#### ❖ Les dépenses de gestion courante

Les dépenses de gestion courante, après une progression en 2019, se fixent à un niveau légèrement inférieur à celui de 2018, ce qui permet, compte tenu de l'évolution constante et plus rapide des recettes, d'éviter tout effet ciseaux.

A noter que la pandémie a contribué à la diminution des dépenses de gestion courante sur l'exercice 2020. Certaines dépenses n'ont pas été réalisées dans les mêmes proportions que les années précédentes, notamment au niveau des animations et manifestations.

|                                    | 2018            | 2019            | 2020            |
|------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Recettes de fonctionnement courant | 28 844 859,27 € | 29 713 687,01 € | 30 058 915,86 € |
| Dépenses de fonctionnement courant | 23 021 555,93 € | 23 702 111,95 € | 22 884 363,50 € |



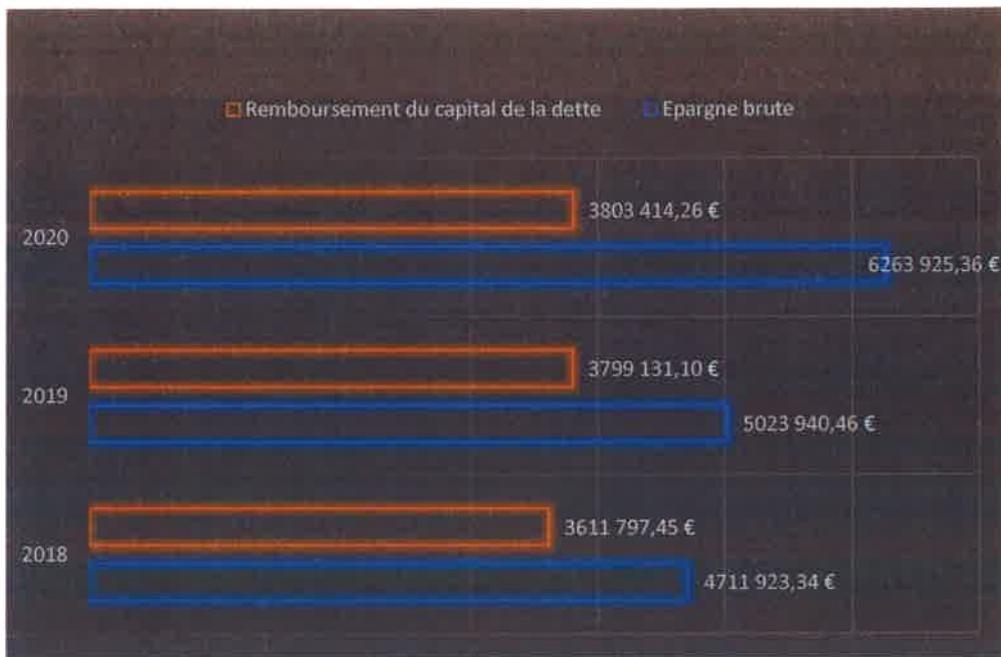
#### ❖ Une épargne brute qui couvre le remboursement du capital de la dette....

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette).

Elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements et/ou couvrir le remboursement de sa dette.

La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative). Il s'agit d'un indicateur de la solvabilité de la collectivité.

Depuis 2018, l'épargne brute permet de couvrir le capital de la dette à rembourser annuellement, ce qui permet de ne pas placer notre collectivité dans une situation de forte dégradation financière.



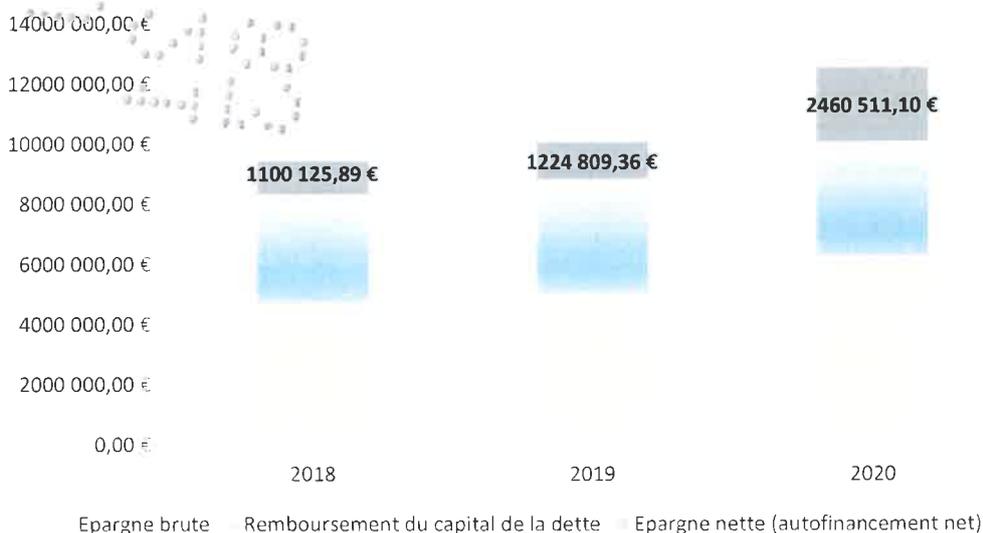
❖ ... Une épargne nette qui a doublé mais qui reste encore trop faible pour couvrir les besoins en équipements.

Cependant, l'endettement important accumulé sur les années antérieures fait peser une lourde charge sur les finances de la collectivité et restreint considérablement les capacités d'investissement pour les années à venir.

En effet, l'épargne nette, qui correspond au solde de l'épargne brute restant disponible après déduction du remboursement du capital de la dette, est trop faible au regard des besoins en équipements nécessaires, en lien avec une population en constante augmentation.

Au cours des 4 dernières années, la Commune a enregistré une croissance démographique de + 14,97 %, la population évoluant de 12 576 habitants en 2017 à **14 459 habitants en 2020**.

La commune doit prendre en considération cette évolution et dimensionner l'ensemble de ses équipements, notamment au bénéfice des générations futures (crèches, écoles).



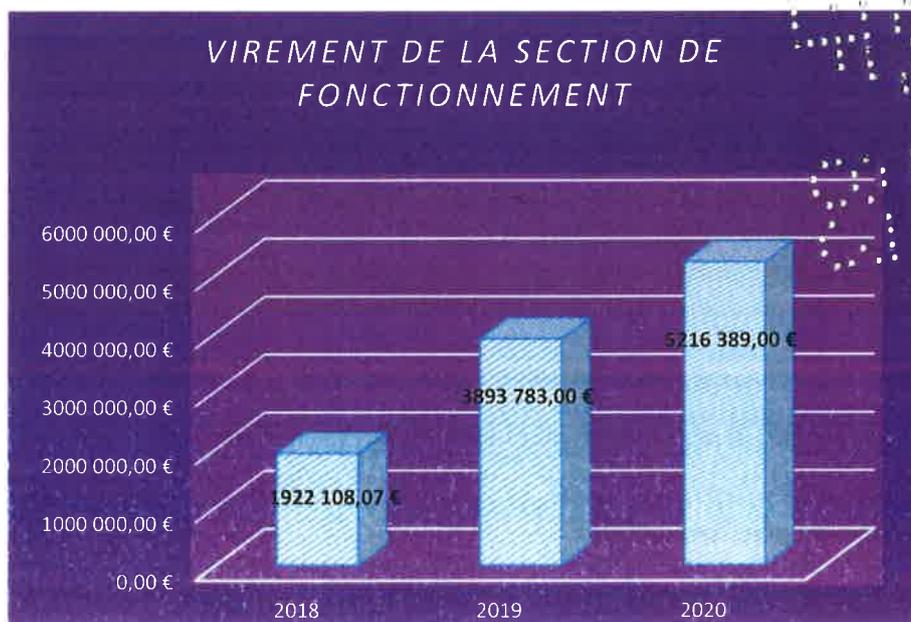
❖ Les recettes d'investissement

| RETROSPECTIVE 2018-2020                            |                       |                       |                       |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Analyse  | 2018                  | 2019                  | 2020                  |
| Excédents de fonctionnement capitalisés            | 2 366 425,56 €        | 1 607 721,66 €        | 2 889 757,26 €        |
| FCTVA  | 759 330,00 €          | 505 493,00 €          | 541 465,00 €          |
| Taxes d'aménagement                                | 409 463,74 €          | 575 327,53 €          | 560 657,72 €          |
| Subventions  | 335 346,00 €          | 344 588,22 €          | 159 215,16 €          |
| Emprunts   | 2 625 000,00 €        | 3 000 000,00 €        | 4 000 000,00 €        |
| Régularisation d'emprunts                          | 222 634,21 €          | 0,00 €                | 0,00 €                |
| Remb du capital prêt CAVEM et SPIC stationnement   | 31 604,07 €           | 33 051,04 €           | 34 566,70 €           |
| Divers   | 0,00 €                | 6 351,75 €            | 23 254,79 €           |
| <b>Total des recettes réelles d'investissement</b> | <b>6 749 803,58 €</b> | <b>6 072 533,20 €</b> | <b>8 208 916,63 €</b> |

Les recettes réelles d'investissement ont progressées en 2020 suite à l'augmentation de l'excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat antérieur) et d'une augmentation du recours à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt 2020, plus important que les années précédentes, se justifie par la nécessité d'apurer la prévision de recette liée à la cession foncière place SAN PEIRE aux Issambres, inscrite budgétairement depuis 2018 pour 2 M€, irréalizable dans son montage actuel.

Le virement de la section de fonctionnement, résultante de la différence entre les recettes et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement, devrait progresser de 257,19 % en 2021 par rapport à son niveau de 2018. Ce virement, bien que uniquement budgétaire, contribue également à la couverture des dépenses d'investissement.



| PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS  |                       |                       |                       |                       |                       |                       |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|   | 2021                  | 2022                  | 2023                  | 2024                  | 2025                  | 2026                  |
| <b>AMENAGEMENT URBAINS</b>  |                       |                       |                       |                       |                       |                       |
| Voiries générales (village-Issambres-Bouverie)                              | 470 000,00 €          | 700 000,00 €          | 700 000,00 €          | 700 000,00 €          | 700 000,00 €          | 700 000,00 €          |
| Réfection route de marchandise (solde)                                      | 230 000,00 €          |                       |                       |                       |                       |                       |
| Eclairage public  | 502 569,00 €          | 472 536,00 €          | 435 296,00 €          | 397 032,00 €          | 360 914,00 €          | 361 118,00 €          |
| Aménagement lac de l'Aréna  |                       | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          |                       |                       |                       |
| Enfouissement réseaux   | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          |
| Aménagement de pistes cyclables à la Bouverie                               | 20 000,00 €           | 65 000,00 €           | 65 000,00 €           | 65 000,00 €           | 55 000,00 €           |                       |
| Abri-bus PMR  | 41 667,00 €           | 41 667,00 €           | 41 667,00 €           |                       |                       |                       |
| Pose de la fibre  | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           |
| Acquisition de fonciers agricoles   | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          |
| <b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>  |                       |                       |                       |                       |                       |                       |
| Aménagement du guichet unique   | 91 790,00 €           |                       |                       |                       |                       |                       |
| Construction du gymnase   |                       | 300 000,00 €          | 300 000,00 €          | 300 000,00 €          | 300 000,00 €          |                       |
| Réfection de la salle Calandri  |                       |                       |                       |                       |                       | 300 000,00 €          |
| Regroupement des services municipaux (pour mémoire)                         |                       |                       |                       |                       |                       |                       |
| Extension du groupe scolaire au village (y compris réfectoire)              | 300 000,00 €          | 1 300 000,00 €        | 1 300 000,00 €        | 1 300 000,00 €        |                       |                       |
| Extension du groupe scolaire à la Bouverie (y compris réfectoire et crèche) |                       |                       | 150 000,00 €          | 150 000,00 €          | 1 000 000,00 €        | 1 000 000,00 €        |
| Réaménagement de la crèche du village                                       |                       |                       |                       |                       | 240 000,00 €          | 240 000,00 €          |
| Rénovation salle Eléa Perrin - maison des jeunes                            | 10 000,00 €           | 40 000,00 €           |                       |                       |                       |                       |
| Accessibilité programmée (handicap)   | 90 852,00 €           | 33 722,00 €           | 28 102,00 €           | 10 950,00 €           | 60 240,00 €           |                       |
| Acquisition maison BLAY JANIN   | 350 000,00 €          |                       |                       |                       |                       |                       |
| <b>TOTAL PROJETS STRUCTURANTS</b>   | <b>2 356 878,00 €</b> | <b>3 302 925,00 €</b> | <b>3 370 065,00 €</b> | <b>3 172 982,00 €</b> | <b>2 966 154,00 €</b> | <b>2 851 118,00 €</b> |
| <b>Besoins des services dont</b>  | <b>2 300 000,00 €</b> |
| entretien de voirie   | 350 000,00 €          | 350 000,00 €          | 350 000,00 €          | 350 000,00 €          | 350 000,00 €          | 350 000,00 €          |
| entretien de bâtiments  | 400 000,00 €          | 400 000,00 €          | 400 000,00 €          | 400 000,00 €          | 400 000,00 €          | 400 000,00 €          |
| logiciels et matériels informatiques  | 255 000,00 €          | 255 000,00 €          | 255 000,00 €          | 255 000,00 €          | 255 000,00 €          | 255 000,00 €          |
| renouvellement parc auto tous usages  | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          | 100 000,00 €          |
| débroussailllements   | 130 000,00 €          | 130 000,00 €          | 130 000,00 €          | 130 000,00 €          | 130 000,00 €          | 130 000,00 €          |
| entretien équipements sportifs  | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           | 50 000,00 €           |
| autres (mobilier, équipements divers, études diverses,....)                 | 1 015 000,00 €        | 1 015 000,00 €        | 1 015 000,00 €        | 1 015 000,00 €        | 1 015 000,00 €        | 1 015 000,00 €        |
| <b>TOTAL BESOINS RECURRENTS</b>   | <b>2 300 000,00 €</b> |
| <b>TOTAL BESOINS RECURRENTS + PROJETS</b>                                   | <b>4 656 878,00 €</b> | <b>5 602 925,00 €</b> | <b>5 670 065,00 €</b> | <b>5 472 982,00 €</b> | <b>5 266 154,00 €</b> | <b>5 151 118,00 €</b> |

Le recueil des projets et des besoins d'investissement a été réalisé auprès de l'ensemble des services et des élus sur la base d'un recensement le plus exhaustif possible, qui s'est opéré en fonction :

- De la volonté politique des élus et des propositions des services, secteur par secteur.
- De l'expression des besoins et des attentes de la population Roquebrunoise.

A l'issue de ce recensement, les élus se sont attachés à leur priorisation et à l'optimisation des phasages de dépenses et recettes pour la période considérée.

L'objectif était de discuter de la planification des projets, de les hiérarchiser en prenant en compte les priorités du programme politique et des possibilités de différer dans le temps des projets, qu'ils soient lancés, ou à lancer.

Les objectifs liés à la capacité financière de la Commune ont été affinés, notamment en relation avec les subventions d'investissement possibles, l'épargne nette et la capacité d'autofinancement, la nécessité de maîtriser l'endettement et de maintenir la capacité de désendettement à un niveau soutenable.

Malgré un contexte de forte contrainte budgétaire, la Commune a fait le choix de maintenir un objectif de 18 M€ d'exécution de dépenses d'équipements structurants pour la période 2021 à 2026, soit 3 M€ par an.

Un volume annuel de 2,3 millions d'euros a été déterminé et affecté aux dépenses d'entretien courant du patrimoine et d'acquisitions de matériels, appelées plus communément « besoins d'investissements récurrents ».

Les projets « phares » retenus portent sur l'extension des groupes scolaires et les réfectoires du Village et de la Bouverie, ainsi que le réaménagement des crèches. La Municipalité souhaite mettre en œuvre des réalisations au bénéfice des générations futures, et en lien avec l'évolution constante de la population.

- ✓ Les projets d'investissement prévus seront soumis à l'ensemble des partenaires susceptibles d'apporter un concours financier, dans le but de minimiser la part d'autofinancement à supporter par la collectivité.

#### ❖ .... Le but recherché....

L'intégralité des mesures mises en place et dont l'effet se traduit dès le budget 2021 vise à réduire les charges de fonctionnement dans le seul but d'optimiser l'épargne brute et, par voie de conséquence, l'épargne nette destinée au financement des investissements.

Une politique de recherches de financements externes est également activement menée en complément.

Par effet de levier, le recours à l'emprunt devra, tous les ans, se situer à un niveau bien inférieur aux années précédentes, ce qui contribuera à poursuivre le désendettement de la collectivité.

Aucun recours à l'emprunt ne devrait être nécessaire au financement des investissements 2021.

#### ❖ ...Les premiers effets visibles dès 2020

Les mesures de redressement des comptes voulues pour la nouvelle mandature ont été mises en œuvre dès la prise de pouvoir de la nouvelle équipe municipale, en juillet dernier. Les effets s'en ressentent d'ores et déjà sur l'exercice 2020 avec une augmentation de 27 % de l'excédent de fonctionnement et une progression de 100 % de l'épargne nette par rapport à la situation à fin 2019.

### C. Les ressources humaines

#### a. Structure des effectifs et chiffres clés

Les emplois territoriaux pour notre Commune se répartissent ainsi au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

| FILIERES                            | Titulaires   | Stagiaires  | Non Titulaires | Emplois Aidés | Emplois Jeunes | Apprentis | Collabora.  | Temps non Complets | TOTAL      |
|-------------------------------------|--------------|-------------|----------------|---------------|----------------|-----------|-------------|--------------------|------------|
| Administrative                      | 94           | 4           | 5              |               |                |           | 2           | 1                  | 106        |
| Animation                           | 23           | 5           | 22             |               |                |           |             | 12                 | 62         |
| Culture - Patrimoine - Bibliothèque | 4            |             |                |               |                |           |             |                    | 4          |
| Police Municipale                   | 27           |             |                |               |                |           |             |                    | 27         |
| Sociale                             | 17           |             |                |               |                |           |             |                    | 17         |
| Sportive                            | 9            |             |                |               |                |           |             |                    | 9          |
| Techniques                          | 104          | 3           | 17             |               |                |           |             | 20                 | 144        |
| <b>TOTAL</b>                        | <b>278</b>   | <b>12</b>   | <b>44</b>      |               |                |           | <b>2</b>    | <b>33</b>          | <b>369</b> |
| <b>POURCENTAGE</b>                  | <b>75.34</b> | <b>3.25</b> | <b>11.92</b>   |               |                |           | <b>0.54</b> | <b>8.95</b>        | <b>100</b> |

Les « Titulaires » représentent la catégorie majoritaire de la Collectivité avec 75.34 %.

79.95 % des postes correspondent à des temps complets, 11.11 % à des emplois à temps partiel et 13.89 % à des postes à temps non complet.

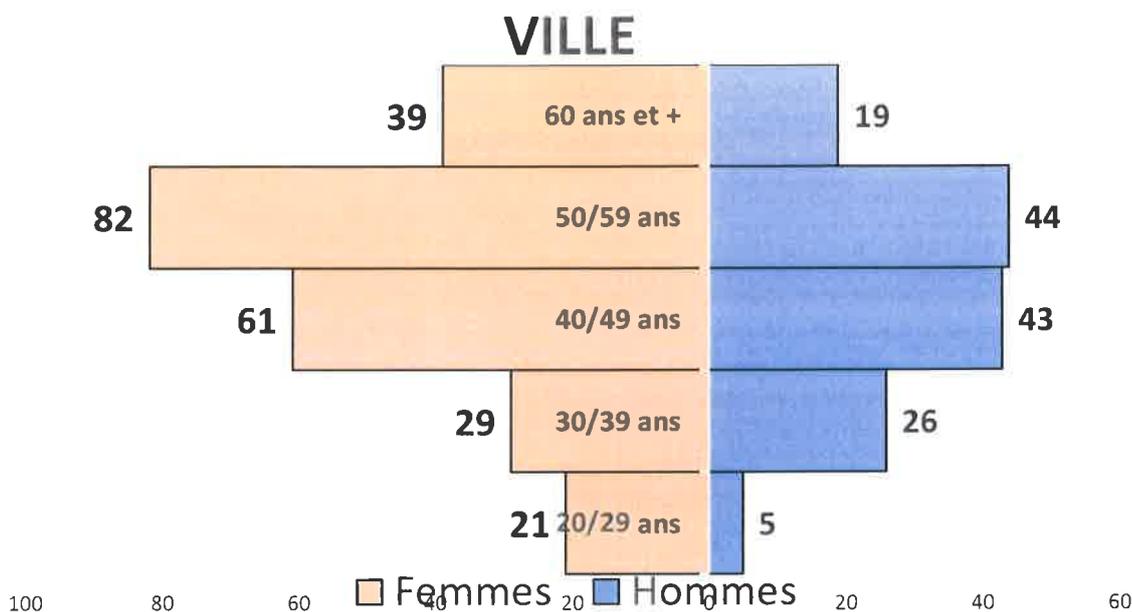
| FILIERES                                  | Temps complet |              | Temps Partiel |           |     |          |          |           |              | Temps non complet |             | TOTAL      |
|---|---------------|--------------|---------------|-----------|-----|----------|----------|-----------|--------------|-------------------|-------------|------------|
|   | Nombre        | %            | 90%           | 80%       | 70% | 60%      | 50%      | Total     | %            | Nombre            | %           |            |
| Administrative                            | 80            | 75.47        | 1             | 19        |     | 3        | 2        | 25        | 23.58        | 1                 | 0.95        | 106        |
| Animation                                 | 49            | 79.04        | 1             |           |     |          |          | 1         | 1.61         | 12                | 19.35       | 62         |
| Culture -<br>Patrimoine -<br>Bibliothèque | 3             | 75.00        |               | 1         |     |          |          | 1         | 25           |                   |             | 4          |
| Police<br>Municipale                      | 26            | 96.30        |               | 1         |     |          |          | 1         | 3.70         |                   |             | 27         |
| Sociale                                   | 14            | 82.35        | 3             |           |     |          |          | 3         | 17.65        |                   |             | 17         |
| Sportive                                  | 7             | 77.78        | 1             | 1         |     |          |          | 2         | 22.22        |                   |             | 9          |
| Techniques                                | 116           | 80.55        | 2             | 3         |     | 1        | 2        | 8         | 5.56         | 20                | 13.89       | 144        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>295</b>    | <b>79.95</b> | <b>8</b>      | <b>25</b> |     | <b>4</b> | <b>4</b> | <b>41</b> | <b>11.11</b> | <b>33</b>         | <b>8.94</b> | <b>369</b> |

| CATEGORIES         | FEMMES     | %            | HOMMES     | %            | TOTAL      |
|--------------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| Titulaires         | 162        | 58.27        | 116        | 41.73        | 278        |
| Stagiaires         | 9          | 75.00        | 3          | 25.00        | 12         |
| Non titulaires     | 32         | 72.73        | 12         | 27.27        | 44         |
| Emplois aidés      |            |              |            |              |            |
| Emplois jeunes     |            |              |            |              |            |
| Apprentis          |            |              |            |              |            |
| Collaborateurs     | 2          | 100          | 0          | 0            | 2          |
| Temps Non Complets | 27         | 81.82        | 6          | 18.18        | 33         |
| <b>TOTAL</b>       | <b>232</b> | <b>62.87</b> | <b>137</b> | <b>37.13</b> | <b>369</b> |

Le taux global de féminisation est de 62.87 %.

La pyramide des âges de la Collectivité présente une forte proportion pour la tranche des 50/59 ans avec 34.15 %.

La tranche d'âge des « 60 ans et + » est en constance évolution avec 8.10 % au 01/01/2019, 14 % au 01/01/2020 et 15.72 % au 01/01/2021.



#### RETRAITE

7 agents ont officiellement fait valoir leur droit à la retraite pour l'année 2021 dont 4 femmes et 3 hommes.  
2 dossiers sont également en cours d'instruction pour une retraite invalidité.

#### AVANTAGE EN NATURE

En 2020, 20 Agents de la Collectivité ont bénéficié d'un avantage en nature :

- 5 agents bénéficient de l'avantage en nature « logement » pour 1.510,60 € annuels pour un brigadier-chef principal, 2.742,90 € annuels pour un Adjoint Administratif, 3.182,40 € annuels pour un Agent de Maîtrise et 954,30 € et 1.008,90 € annuels pour deux Adjointes Techniques.
- 15 agents du Pôle Proximité Vie Educative (13 titulaires et 2 contractuels) bénéficient de l'avantage nature « Repas » pour un montant journalier de 4,90 €.

#### FORMATION 2020

##### FORMATIONS CNFPT

- 111 agents ont suivi une formation pour une durée totale de 216 jours

##### FORMATIONS POLICE MUNICIPALE

- 7 agents de Police Municipale ont suivi la Formation Continue Obligatoire (FCO) pour une durée totale de 25 jours et un coût de 3.125 €
- 23 agents de Police Municipale ont suivi une formation préalable d'armement pour une durée de 83 jours. Ces formations sont gratuites car dispensées par un agent de Police Municipale de la Ville de Roquebrune-sur-Argens.

##### FORMATIONS PAYANTES

102 agents ont suivi une formation pour une durée de 119 jours et pour un montant total engagé de 38.075,50 €.

#### ARRETS DE TRAVAIL 2020

132 agents ont eu des arrêts de travail d'une durée totale de 6.162 jours, dont 2.607 jours pour maladie ordinaire (98 agents), 366 jours pour Congé Longue Maladie (1 agent), 1.784 jours pour des Congés de Longue Durée (7 agents), 126 jours pour congé pathologique (5 agents), 379 jours pour congé maternité ou paternité (7 agents), 40

jours pour maladie professionnelle (1 agent), 149 jours pour accident de trajet (1 agent) et 711 jours pour accident de travail (12 agents).

### **ARRETS DE TRAVAIL 2020 LIES A LA CRISE SANITAIRE**

Indépendamment des arrêts cités ci-dessus, 45 agents ont eu des arrêts de travail liés au COVID-19 d'une durée totale de 774 jours.

|                   |    |
|-------------------|----|
| Cas contacts :    | 2  |
| Covid déclaré :   | 32 |
| Hospitalisation : | 4  |
| Suspicion :       | 12 |

### **PERSONNEL HORAIRE**

Le personnel municipal qui bénéficie d'un arrêté à temps non complet (horaire) a pu effectuer, en 2020, 30.090 heures, dont :

- 19.218 heures d'entretien dans les bâtiments municipaux,
- 2.318 heures pour les loisirs,
- 725 heures pour la distribution d'affichettes ou prospectus municipaux
- 7.829 heures pour le pôle proximité vie éducative

### **HEURES SUPPLEMENTAIRES**

11.121 heures supplémentaires ont été effectuées en 2020, principalement :

- A la Police Municipale, pour 4.212 HS,
- Au service Distribution, pour 1.859 HS,
- Au service Evènementiel, pour 1.299 HS,
- Au service Technique, pour 744 HS.

### **NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE**

66 agents ont bénéficié, durant l'année 2020, de la NBI pour un total annuel de 11.181 points.

### **TRAITEMENT DE BASE INDICIAIRE**

Le traitement de base indiciaire mensuel (Décembre 2020) pour les titulaires s'élève à 509.561,63 €

### **REGIMES INDEMNITAIRES**

- 25 agents de la Police Municipale qui ne peuvent percevoir l'IFSE, perçoivent mensuellement (Décembre 2020) 5.754 € d'I.A.T.
- 248 agents titulaires ont perçu l'IFSE en 2020 pour un montant mensuel (Décembre 2020) de 111.514,68 €
- 23 agents non titulaires ont perçu l'IFSE en 2020 pour un montant mensuel (Décembre 2020) de 15.058,48 €

### **Titres Restaurant**

- 46.366 titres restaurant ont été distribués à 370 agents pour l'année 2020 pour une valeur faciale unitaire de 7 €.

b. Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel ont augmenté de 3,65 % entre 2018 et 2019 (dont 2,05 % en moyenne de GVT) et de 2,41 % entre 2019 et 2020 (dont 1,7 % en moyenne de GVT)

c. La durée effective du travail

Le temps de travail est fixé à 37 heures par semaine, réparties comme suit :

- 8 h – 12 h et 13 h 30 – 17 h du Lundi au Jeudi et 8 h – 12 h et 13 h 30 – 16 h 30 le vendredi  
Ou

- 8h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h 30 du Lundi au Jeudi et 8 h 30 – 12 h et 13 h 30 – 17 h le vendredi.

Cependant, certains services comme l'animation ou le service entretien ont leur planning actualisé.

Les agents bénéficient de 12 jours d'ARTT et 27 jours de congé annuel (à temps complet), dont un est obligatoirement utilisé pour le lundi de Pentecôte. Les congés d'ancienneté varient de 0 jour pour moins de 15 ans d'ancienneté à 1 jour pour 15 ans d'ancienneté, 2 jours pour 20 ans d'ancienneté et 3 jours pour 30 ans d'ancienneté.

d. Evolution prévisionnelle pour 2021

L'année 2021 annonce :

- Un nouvel allègement des compétences des CAP. En effet, les avancements d'échelon et de grades n'y seront plus examinés. Les Lignes Directrices de Gestion définiront, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 la politique de la Ville en matière RH pour les années à venir.

- En application du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), de nombreux agents de catégorie A et C ont bénéficié, pour la dernière année d'une revalorisation de leurs grilles indiciaires.

- Passage au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la DSN de façon mensuelle (Données Sociales Nominatives) en remplacement de la DADS (Déclaration Annuelle des Données Sociales) établie en fin d'année.

- Réorganisation de plusieurs services pour l'année à venir avec la parution d'un nouvel organigramme.

Comme les années précédentes, il n'est pas prévu d'embaucher de nouveaux personnels, si ce n'est dans le cadre d'activité nécessitant des compétences très spécifiques ou dans le remplacement d'agents faisant valoir leurs droits à la retraite.

## II. LA BASE NAUTIQUE LES ISSAMBRES

### A. Le contexte actuel et rétrospectif

Depuis 2015, le Centre Nautique Les Issambres a repris en gestion l'ensemble des prestations nautiques (voile scolaire, stages multi sports/nautiques, centre de loisirs) proposées sur le territoire de la commune.

L'ensemble des activités proposées comprennent des activités commerciales retracées dans le budget annexe du « SPIC » et des activités en faveur de la jeunesse Roquebrunoise intégrées dans le budget principal de la ville.

La répartition s'effectue ainsi :

➤ **Les activités municipales de Roquebrune-sur-Argens intégrées au budget Ville (non payantes)**

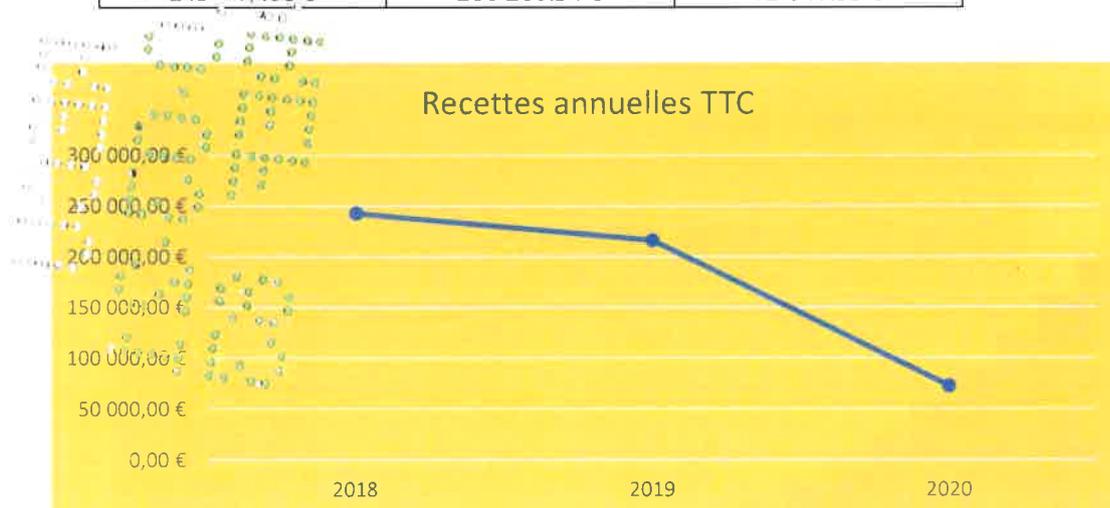
- Stages Sports Détente et Multi Sports (multi-activités) dont la voile et le kayak pendant les vacances et les mercredis,
- Les Accueils de Loisirs pour la découverte de la voile (vacances),
- La voile scolaire (CM2 : initiation à la voile),

➤ **Les activités commerciales gérées par le SPIC Centre Nautique (payantes)**

- Les centres de loisirs des communes proches (Puget – Le Muy – Figanières – Sainte Maxime)
- Les groupes scolaires des communes avoisinantes (Puget-Draguignan-Plan de la tour)
- Classes de mer extérieures
- Les groupes de colonies de vacances
- Les cours particuliers
- Les stages de voile tout public
- Les locations de bateaux, kayaks et de planches à voile
- La cale de mise à l'eau

L'ensemble des prestations payantes ont généré les recettes suivantes sur le budget annexe du SPIC, en TTC :

| 2018         | 2019         | 2020        |
|--------------|--------------|-------------|
| 242 740,08 € | 216 260,34 € | 72 647,33 € |



En 2020, la crise sanitaire de la Covid 19 a engendré une forte réduction des activités avec d'une part une période d'ouverture amputée en début et fin de saison (ouverture fin juin au lieu de début avril et fermeture en octobre au lieu de fin novembre) mais aussi d'une diminution des activités proposées afin de respecter au mieux les règles sanitaires imposées dans les lieux recevant du public. A ce titre, l'activité location a été suspendue en 2020 (règles de désinfection inapplicable pour cette prestation) et le nombre de stagiaires accueillis quotidiennement revu à la baisse pour un fonctionnement en adéquation avec les préconisations sanitaires de la Fédération Française de Voile.

Soucieux de protéger au mieux les enfants issus des centres de loisirs de la commune, il a donc été instauré une séparation stricte avec les touristes ayant pour conséquence la mise en place d'un planning sous forme de demi-journées d'activités essentiellement réservées à l'un ou l'autre des publics.

Cette activité restreinte n'a pas nécessité le recrutement de saisonniers pour les activités commerciales dont l'enseignement et la sécurité ont été assurés par les 4 agents permanents du centre nautique tout au long de la période d'ouverture.

La perte de recette constatée sur 2020 et engendrée par la Covid 19 a nécessité l'attribution, à titre exceptionnel, d'une subvention de la ville de 60 000 €.

Les activités assurées en 2020, en effectifs accueillis ou heures réalisées, s'établissent ainsi :

Activités nautiques municipales :

- Scolaires : Suspendues en 2020
- Centre de loisirs et sportifs : 3 à 4 groupes de 8 à 16 enfants accueillis quotidiennement pendant les vacances d'été et le mercredi lorsque cela était autorisé.

Activités nautiques commerciales « SPIC » :

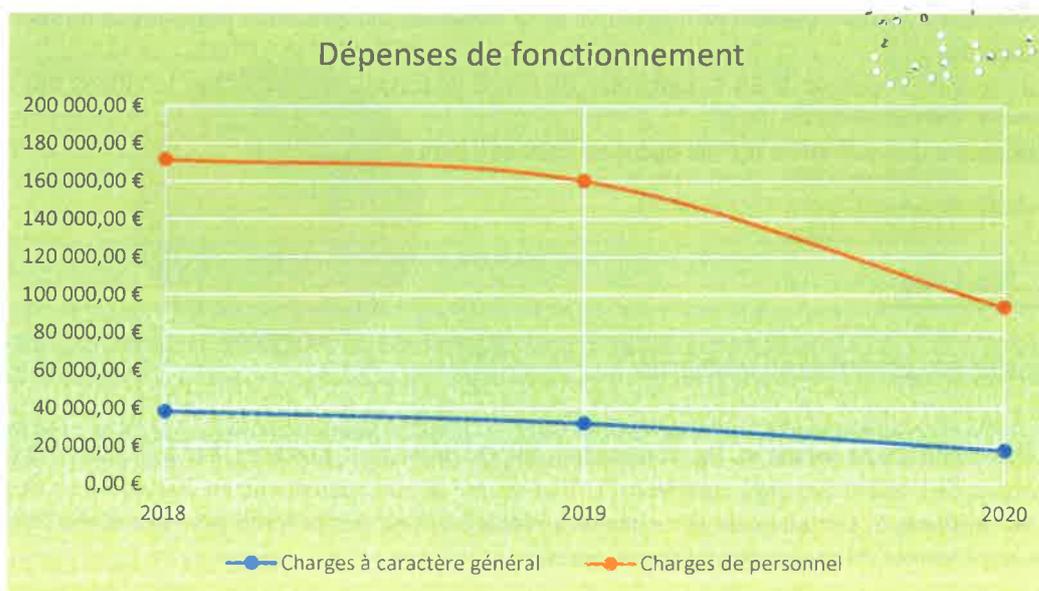
- 200 heures de locations effectuées les week-ends d'été et en septembre
  - 275 heures de cours particuliers dispensés en juillet et août
  - 1 600 heures de stages en été avec un taux de remplissage de 98 %
  - 650 sorties groupe de 2 heures avec le centre aéré des myrtes et un collège de Draguignan
  - Activités du samedi (suspendue au printemps/interrompue en octobre)
- 30 inscriptions pour une dizaine de sorties de 3 heures.

A noter que les Groupes scolaires de Draguignan, Plan de la Tour, Puget sur Argens, Sainte Maxime ou les classes de mer issus du centre de vacances des myrtes (une douzaine environ chaque année provenant de Haute-Savoie) qui n'avaient pu venir en 2020 suite à la crise, ont à nouveau réservé des prestations pour 2021 en espérant que la situation le permette.

Les dépenses de fonctionnement ont suivi la même tendance que les recettes, avec une diminution au cours de l'année 2020 liée à la pandémie. Aucun saisonnier n'a été recruté au cours de cet exercice.

Les dépenses ont évolué de la manière suivante :

|                             | 2018         | 2019         | 2020        |
|-----------------------------|--------------|--------------|-------------|
| Charges à caractère général | 38 083,78 €  | 32 002,53 €  | 17 722,93 € |
| Charges de personnel        | 171 508,51 € | 160 492,62 € | 93 574,94 € |



\* NB : la fréquentation de la Place Perrin comprend également la fréquentation liée aux marchés nocturnes (normalement comptabilisée « hors les murs »)

c. Fréquentation de la Destination

Taxe de séjour (situation au 31 décembre 2020)

| TAXE DE SEJOUR PERCUE | TOTAL avec opérateurs numériques |                    |                            |
|-----------------------|----------------------------------|--------------------|----------------------------|
|                       | TS avec taxe additionnelle       | Taxe additionnelle | TS sans taxe additionnelle |
| <b>2018</b>           | 492 955€                         | 44 814€            | 448 140€                   |
| <b>2019</b>           | 554 426€                         | 50 402€            | 504 023€                   |
| <b>2020</b>           | 884 343€                         | 80 394€            | 803 948€                   |

En 2020, 803 948 € de Taxe de séjour (taxe additionnelle déduite) ont été enregistrés. Il convient de déduire la part dévolue à Esterel Cote d'azur (29 160 euros) et les frais bancaires (180 euros) soit **774 608 euros**. Ce chiffre en très forte augmentation par rapport aux années précédentes est à nuancer. En effet, l'obligation de collecte par les opérateurs numériques a eu du mal à se mettre en place et certains versements correspondent aux années précédentes. Actuellement, l'absence d'état détaillé, délivré par les opérateurs numériques ne nous permet pas d'effectuer un rapprochement fidèle et sincère.

d. Ressources Humaines

Effectifs permanents de l'Office de Tourisme au 31 décembre 2020

| SERVICES       | CDI       | CDD | CONTRAT APPRENTISSAGE | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | TOTAL     |
|----------------|-----------|-----|-----------------------|---------------|---------------|-----------|
| DIRECTION      | 2         |     |                       | 1             | 1             | 2         |
| ADMINISTRATION | 4         |     |                       | 3             | 1             | 4         |
| COMMERCIAL     | 1         |     |                       | 1             |               | 1         |
| ACCUEIL        | 5         |     |                       | 5             |               | 5         |
| CLASSEMENT     | 1         |     |                       | 1             |               | 1         |
| COMMUNICATION  | 2         |     |                       | 2             |               | 2         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>15</b> |     |                       | <b>13</b>     | <b>2</b>      | <b>15</b> |

Effectifs saisonniers de l'Office de Tourisme au 31 décembre 2020

| EFFECTIFS SAISONNIER 2020 |   |                  |         |        |
|---------------------------|---|------------------|---------|--------|
| SERVICES                  | POSTE   | Temps de travail | Echelon | Indice |
| ACCUEIL                   | Conseillère en séjour Saisonnier du 06/07/2020 au 31/10/2020          | 100%             | 1.1     | 1360   |
|                           | Conseillère en séjour Saisonnier du 09/03/2020 au 09/09/2020 puis CDI | 100%             | 1.1     | 1360   |
|                           | Conseillère en séjour Saisonnier du 01/07/2020 au 31/10/2020          | 100%             | 1.1     | 1360   |
|                           | Conseillère en séjour Saisonnier du 15/06/2020 au 31/08/2020          | 100%             | 1.1     | 1360   |

L'effectif de l'EPIC Office de Tourisme est de 15,22 équivalents temps plein dont 1 personne en longue maladie.

Hormis la technicienne de surface en arrêt maladie depuis le 2 mai 2018, 55 jours d'arrêt maladie sont comptabilisés en 2020.

La pandémie de COVID 19 a généré une activité partielle du 17 mars 2020 au 15 juin 2020.

- 9 personnes ont été en activité partielle avec des retours différés

- 5 personnes en télétravail

Montant total perçu au titre de l'activité partielle : 28 888.39 euros

URSSAF : exonération de charges patronales et aides pour notre secteur d'activité représentant un montant de 66 806.72 euros.

#### e. Commercialisation

Les chiffres 2019-2020

| Catégories                   | Total TTC 2019 | Total TTC 2020 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Ventes Boutique              | 47 976,65 €    | 29 688,51 €    |
| Production OT<br>(balades)   | 17 554,40 €    | 7 449,42 €     |
| Service Pros<br>(Classement) | 30 715,00 €    | 16 845,00 €    |
| Commissions Tiers            | 2 357,66 €     | 1 847,04 €     |
| Régie Pub                    | 21 846,08 €    | 16 044,60 €    |
| CA TTC TOTAL                 | 120 449,79 €   | 71 874,57 €    |

**Soit une baisse de plus de 40% du CA**

#### f. Obtention de la marque Qualité Tourisme

Roquebrune-sur-Argens est une station classée de Tourisme depuis le décret du 16 décembre 2010 pour 12 ans. C'est à ce titre que la Commune a pu conserver la compétence tourisme et un Office de Tourisme sur son territoire.

Le label Station Classée a pu être octroyé grâce à l'obtention de :

- ✓ Le classement en catégorie 1 de son office de Tourisme le 26 février 2009 pour 5 ans
- ✓ La dénomination en Commune touristique depuis l'arrêté préfectorale du 24/04/2009 pour 5 ans (1ere étape obligatoire)
- ✓ La Marque Qualité Tourisme

Pour la mise en place de ces classements, de nombreux acteurs sont impactés. La collectivité doit justifier de sa volonté à asseoir un tourisme de qualité pour la destination. Les atouts pour la destination sont indéniables et permettent de développer une véritable politique touristique à long terme.

A cet effet, l'office de Tourisme de Roquebrune sur Argens a obtenu le classement en catégorie 2 de son office de Tourisme le 28 aout 2020.

Également, début décembre 2020 elle a obtenu le renouvellement de la marque Qualité Tourisme (indispensable pour le classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme et le renouvellement de la Commune en station classée).

### **B. Perspectives et plan d'actions prévisionnels 2021**

#### a. Accueil touristique

La priorité pour l'année 2021 concerne **le classement de l'EPIC Office de Tourisme en catégorie 1, l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » ayant été délivrée en 2020.**

Le classement de l'Office de Tourisme en catégorie 1 est une des conditions du classement de la ville en commune touristique, le surclassement du nombre d'habitants et le maintien de la compétence Tourisme au sein de la commune. Afin de répondre à ces deux dispositifs, l'EPIC « Office de Tourisme » doit obligatoirement correspondre à 100%

des critères d'évaluation. Tous les services de l'Office de Tourisme sont concernés : l'accueil, l'administration, la promotion, la communication et la commercialisation. L'absence de l'un de ces services entraîne un classement inférieur et les conséquences citées ci-dessus.

### **Déménagement du point d'accueil des Issambres place San Peire**

La Ville a souhaité modifier l'accueil touristique des Issambres et le transférer sur la Place San Peire, à côté de la mairie annexe.

Pour assurer un accueil de qualité et afin de ne pas handicaper le classement de l'Office de Tourisme, un budget investissement y sera alloué pour la signalisation de ce nouvel emplacement.

Les jours et horaires d'ouverture resteront inchangés.

#### **b. Promotion**

##### **Focus sur la stratégie numérique**

La pandémie de COVID-19 a provoqué un changement profond des habitudes des internautes, marqué par une consultation en forte hausse d'Internet et des réseaux sociaux. En effet, la hausse de fréquentation pendant le confinement semble perdurer et devient une généralité et pas une exception. Les révolutions technologiques, dont l'impact sur le tourisme vont être accélérées par des modifications rapides de comportement des touristes et une prise de conscience collective. L'Office de Tourisme devra mettre en place un plan d'actions ambitieux à la fois sur Internet et sur les réseaux sociaux.

Sur Internet : Optimiser le SEO, le temps de téléchargement, la localisation, création de liens entrants, analyse approfondie via Google analytics

Sur les réseaux sociaux : Continuer à investir pour développer notre audience, publicité digitale, marketing d'influence

##### **Les marchés prioritaires**

L'instabilité et le manque de vision à long terme sur l'évolution de l'épidémie de covid-19, nous incite à privilégier encore en 2021 la clientèle française.

##### **CLIENTELE INTRA-REGIONALE :**

Pendant la saison 2020, le nombre de nuitées de la clientèle provenant de la région sud a augmenté de 21%. La proximité est un critère primordial pour continuer de voyager pendant la période de crise. La tendance « Staycation » s'est accentuée en 2020 et va certainement continuer sa progression en 2021. En effet, il reste difficile de prendre l'avion et de s'envoler vers un pays étranger. L'ouverture des frontières avec les pays étrangers reste une donnée instable pour 2021. La tendance de passer des vacances près de chez soi sera donc une tendance à prendre en compte et donc un axe de développement stratégique primordial. Cette clientèle nous permet aussi de développer les ailes de saison sur du court séjour.

##### **CLIENTELE FRANCAISE :**

De juin à mi-septembre le nombre de nuitées de la clientèle française a augmenté de 41% à Roquebrune sur Argens. Les 2 régions qui ont le plus progressées en nombre de touristes pour notre commune sont l'Ile de France et la Région Rhône-Alpes. Pour rappel, le plan de relance promotion-communication de 2020 avait ciblé la région PACA, Ile de France, Hauts de France et Rhône-Alpes.

##### **Les marchés secondaires :**

Concernant la clientèle étrangère, la stratégie à développer sera concentrée sur les pays européens de l'espace Schengen qui étaient présents à Roquebrune sur Argens en 2020 malgré la crise. Les difficultés à voyager depuis l'étranger ont engendré une baisse de la fréquentation de seulement 6% pour l'été 2020. La destination reste donc attractive. L'objectif est de continuer à communiquer avec ces clientèles et surtout de s'adapter aux mesures prises par chaque pays afin de dérouler notre plan d'actions dès que l'ouverture des frontières et la levée des quarantaines permettront de voyager. L'objectif premier est de pouvoir être réactif rapidement, une stratégie AGILE. Il ne faut pas perdre de vue que la stratégie de développement touristique de la commune de Roquebrune sur Argens est de

développer un tourisme de qualité tout en maintenant une pression touristique sur la destination respectueuse de l'environnement et des habitants. Et cette stratégie ne peut être mise en place qu'en augmentant la fréquentation de la clientèle étrangère et hors saison (un étranger dépense 3 fois plus qu'un français et des nationalités qui privilégient les séjours hors juillet et août).

c. Ressources humaines

Effectifs permanents prévisionnels

| SERVICES       | CDI       | CDD | CONTRAT APPRENTISSAGE | TEMPS COMPLET | TEMPS PARTIEL | TOTAL     |
|----------------|-----------|-----|-----------------------|---------------|---------------|-----------|
| DIRECTION      | 2         |     |                       | 2             |               | 2         |
| ADMINISTRATION | 4         |     |                       | 3             | 1             | 4         |
| COMMERCIAL     | 1         |     |                       | 1             |               | 1         |
| ACCUEIL        | 6         |     | 1                     | 6             |               | 6         |
| COMMUNICATION  | 3         |     |                       | 3             |               | 3         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>16</b> |     | <b>1</b>              | <b>15</b>     | <b>1</b>      | <b>16</b> |

Effectifs saisonniers prévisionnels pour 2021

| SERVICES | EFFECTIFS SAISONNIERS 2021             |                  |         |        |
|----------|--|------------------|---------|--------|
|          | POSTE                                  | Temps de travail | Echelon | Indice |
| ACCUEIL  | Conseiller en séjour Saisonnier 6 mois | 100%             | 1.1     | 1367   |
|          | Conseiller en séjour Saisonnier 6 mois | 100%             | 1.1     | 1367   |
|          | Conseiller en séjour Saisonnier 6 mois | 100%             | 1.1     | 1367   |
|          | Conseiller en séjour Saisonnier 5 mois | 100%             | 1.1     | 1367   |
|          | Conseiller en séjour Saisonnier 4 mois | 100%             | 1.1     | 1367   |
|          | Conseiller en séjour Saisonnier 4 mois | 100%             | 1.1     | 1367   |

Il est très difficile de se projeter sur un effectif prévisionnel (effectifs permanents et saisonniers) en l'état actuel de la situation sanitaire. En effet, comme en 2020, le nombre de saisonniers sera adapté en fonction des décisions gouvernementales.

C. Evolution de la situation financière

a. Les dépenses de fonctionnement

Pour 2021, une baisse des charges à caractère général de l'ordre de 4 % est prévue, malgré la prise en charge des frais d'impression de ses différentes brochures, auparavant financés par la Ville.

b. Les dépenses d'investissement

En 2021, quelques investissements vont être nécessaires. Aussi, il est prévu

- Le remplacement de 3 ordinateurs, et de logiciels pack office
- L'acquisition d'un copieur pour chaque site

- L'acquisition de mobilier tourisme et handicap pour assurer le renouvellement du label
- L'acquisition d'une application numérique pour les visites guidées
- De la signalétique pour le point d'accueil touristique place San Peire aux Issambres.

c. Les recettes de fonctionnement

S'agissant de la Taxe de séjour, les recettes enregistrées en 2020 ont finalement été beaucoup plus importantes que prévues, les opérateurs ayant reversé sur 2020 des recettes imputables à 2019 en plus de celles de 2020. D'autre part, beaucoup de régularisation ont eu lieu en 2020.

Pour 2021, nous prévoyons des recettes moins importantes que celles réalisées en 2020, lié au fait que de nombreuses régularisations ont été faites sur 2020.

Cependant, il est très probable que la Taxe de séjour soit plus importante qu'en 2019.

En effet, la loi de finances rectificative du 29 décembre 2020 pour 2021 prévoit la suppression du plafonnement à 2.30 euros pour les hébergements non classés soumis à l'application du pourcentage.

Également, certains opérateurs numériques ne nous ont pas encore reversé la taxe de séjour pour 2020.

#### IV. LES CAVEAUX

Le budget des cimetières ne présente aucune évolution significative, aucune charge de personnel ou de gestion : il est simplement prévu la vente des 10 caveaux restants, en recettes.

Ce budget fait l'objet d'un budget annexe en raison de l'assujettissement à la TVA de l'activité.

